



## 1) OBJECTIF

L'assistance financière a pour objectif de soutenir financièrement, pour une période déterminée, l'embauche et le perfectionnement des compétences d'une nouvelle ressource dans le domaine de l'habitation.

## 2) ADMISSIBILITÉ

### A) Demandeurs admissibles

- **Conseils de bande**
- **Organisations des Premières Nations** (p. ex., conseils tribaux; sociétés, commissions et instituts régionaux; centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes)

### B) Projet

#### Ce qui est admissible :

- Assistance financière visant à **créer un nouveau poste ou à combler un poste vacant**, à temps partiel ou à temps plein, et incluant une composante de formation/perfectionnement.
- **Salaire proportionnel aux normes du secteur** pour le poste, incluant toutes les cotisations obligatoires et les avantages sociaux.
- Dépenses liées au **perfectionnement des compétences** du candidat (p. ex., ateliers, webinaires, formations en ligne) dans le domaine de l'habitation.
- **Durée de l'assistance financière** : 3 mois (12 semaines) à 2 ans (104 semaines).

#### Ce qui n'est pas admissible :

- Heures de supervision et d'accompagnement.
- Dépenses liées au lieu de travail et au matériel de bureau (p. ex., téléphone cellulaire et frais d'utilisation, ordinateur et connexion Internet, outils de travail connexes).
- Assistance financière pour un emploi de moins de 3 mois (12 semaines).
- Assistance financière pour l'embauche d'une ressource externe (p. ex., consultant).
- Dépenses de déplacement ou d'hébergement, sauf si liées au perfectionnement des compétences.
- Frais d'administration et de gestion du projet.

## 3) ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière de SAC pour l'emploi et la formation d'une nouvelle ressource en habitation sera établie en fonction du montage financier présenté à la section 3) *Financement* du formulaire [Formation en cours d'emploi d'une nouvelle ressource en habitation](#) (volet 4 - Renforcement des capacités).

Le premier versement sera effectué sur réception du Profil du candidat, à compléter suivant l'acceptation du financement par SAC.

## 4) PÉRIODE D'APPLICATION

Aucune date limite ne s'applique, il s'agit d'un processus de dépôt de propositions en continu. Le financement sera accordé en fonction des critères d'admissibilité et des disponibilités financières du ministère.

## 5) SOUMETTRE UN PROJET

1. Compléter le formulaire : [Renforcement des capacités – Formation en cours d'emploi d'une nouvelle ressource en habitation](#)



**INITIATIVE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES ET LES COMMUNAUTÉS 2024-2027**  
**VOLET 4 – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**  
**FORMATION EN COURS D’EMPLOI D’UNE NOUVELLE RESSOURCE EN**  
**HABITATION**

2. Transmettre le formulaire à : [gclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca](mailto:gclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca)
3. Il n’est pas obligatoire de compléter et soumettre le profil du candidat avec le formulaire. Lorsque l’admissibilité du financement aura été confirmée par SAC, la soumission du [Profil du candidat](#) permettra au ministère de procéder au premier versement des fonds confirmés.



**SUPPORT - PLANIFICATION DE PROJET**

Si vous avez besoin d’aide pour la planification et la préparation d’une proposition de projet, vous pouvez communiquer avec votre formateur itinérant en habitation ou avec le [Point de contact Habitation](#) (PoCH).